



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
22 MARS 2021**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 22 mars 2021 à 09 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1<sup>er</sup> vice-président  
Mme Nathalie Bellavance, 2<sup>ième</sup> vice-présidente  
Mme Nathalie Ricard, membre  
Mme Brigitte Villeneuve, membre  
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucalt, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies  
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

**RÉSOLUTION NO : A26-03-2021  
(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A27-03-2021  
(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 22 février 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 15 mars 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la Politique d'encadrement du télétravail;
6. Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 38;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Adoption de soumission RAIM-2021-003 – Services professionnels – Plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de la station George VI;
8. Renouvellement (2<sup>e</sup>) du contrat RAIM-2019-001 – Services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM;
9. Affaires nouvelles;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A28-03-2021**

**(Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 22 février 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 15 mars 2021)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 22 février 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 15 mars 2021 soient acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A29-03-2021**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 503 580,39 \$ et de 136 531,65 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des comptes à payer au montant de 295 504,73 \$ préparée le 16 mars 2021 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A30-03-2021**

**(Adoption de la Politique d'encadrement du télétravail)**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) ne dispose pas d'une politique encadrant la pratique du télétravail;

**ATTENDU QUE** le marché du travail favorise, indépendamment du contexte de pandémie actuelle, ce type de pratique pour les aspects bénéfiques qu'elle procure aux employés et à l'employeur;

**ATTENDU** l'importance d'encadrer la pratique du télétravail au sein de la RAIM;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** la RAIM souhaite adopter une *Politique d'encadrement du télétravail* applicable lorsque les mesures sanitaires de la COVID-19 et autres directives émises par le gouvernement seront levées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM adopte la *Politique d'encadrement du télétravail*.

**QUE** la date d'entrée en vigueur de la politique sera déterminée par résolution du conseil d'administration.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A31-03-2021 (Autorisation d'un emprunt temporaire – Règlement 38)**

---

**ATTENDU** la résolution 153-12-2018 par laquelle le conseil d'administration procédait à l'adoption du règlement numéro 38 décrétant des travaux mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM et autorisant un emprunt au montant de 1 242 000 \$;

**ATTENDU QUE** le deuxième paragraphe de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise un emprunt temporaire d'une somme n'excédant pas 100% du montant autorisé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 38, soit 1 242 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne.

**QUE** les termes de cet emprunt soient ceux prévus à l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Terrebonne et la RAIM.

**QUE** le président, ou en son absence le vice-président et la secrétaire trésorière, ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A32-03-2021 (Adoption de soumission RAIM-2021-003 – Services professionnels – Plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de la station George VI)**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la mise à niveau de la station de suppression Georges VI (RAIM-2021-003);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** la grille d'évaluation a été approuvée par la résolution A07-01-2021 lors de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 février 2021;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	Pointage final	Montant
FNX-Innov inc.	7,87	181 200,60 \$ t.t.c.
GBI Experts-conseils inc.	7,61	194 882,63 \$ t.t.c.
Les Services EXP inc	6,15	241 062,33 \$ t.t.c.
TetraTech QI inc.	6,10	232 709,40 \$ t.t.c.
Shellex Groupe Conseil inc.	----	-----

**ATTENDU QUE** la firme Shellex Groupe Conseil inc. ne se s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 153 146,70 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** le nom de la firme FNX-Innov inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 22 mars 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme FNX-Innov inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de FNX-Innov inc. pour les services professionnels pour la mise à niveau de la station de surpression Georges VI, au montant de 157 600,00 \$ (taxes en sus).

**QUE** la dépense soit applicable au futur règlement d'emprunt numéro 41, le tout conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A33-03-2021**

**(Renouvellement (2<sup>e</sup>) du contrat RAIM-2019-001 – Services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM)**

**ATTENDU** la résolution 43-04-2019 adoptée le 23 avril 2019, acceptant la soumission de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. pour les services d'entretien et tonte de la pelouse des sites de la RAIM pour un contrat d'un (1) an au montant de 21 575,98 \$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (RAIM-2019-001);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU** la résolution 38-04-2020 renouvelant pour une première année la soumission numéro RAIM-2019-001 pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAIM pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 15 novembre 2020;

**ATTENDU QUE** la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur et que l'article 10 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 22 465,54 \$ (t.t.c.) représentant la valeur du contrat précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 22 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte pour un deuxième renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 15 novembre 2021, la soumission de l'entreprise Gazon Rive-Nord inc. pour les services d'entretien et tonte de pelouse des sites de la RAIM, au montant de 19 539,50 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A34-03-2021**

**(Levée de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière